

R É P U B L I Q U E F R A N C A I S E

D É P A R T E M E N T du C H E R

C O M M U N E de B E N G Y - s u r - C R A O N

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15

Date de la convocation : 16/09/2025

Nombre de membres en exercice : 12

Date d'affichage : 16/09/2025

Nombre de membres votants : 9

Suffrages exprimés : 11

SÉANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Délibération n° 01/22-09-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Christian MATHAULT et M. Julien DUCHALAIS, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, Mme Virginie SERGEANT, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Ghislaine ARPINO et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉ(E) : Mme Cécile GRESSIN, M. Jean-François GARREAU.

POUVOIRS : Mme Cécile GRESSIN à M. Denis DURAND, M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT.

ABSENT : M. Arnaud COUSIN

Mme Ghislaine LEGROS été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : RAPPORTS ANNUELS DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE ASSAINISSEMENT ET DU SATESE POUR 2024.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la gestion du réseau d'assainissement et de la station d'épuration a été confiée par délégation à VÉOLIA, le contrat se terminant en 2025.

Par ailleurs, le S.A.T.E.S.E. (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) du Conseil départemental du Cher assure l'assistance technique de la station d'épuration.

Ces deux entités ayant fourni leur rapport annuel pour l'exercice 2024, Monsieur le maire passe la parole à Madame Ghislaine LEGROS, adjointe en charge de ce dossier, laquelle porte à la connaissance du conseil municipal les rapports d'activité réalisés.

Il ressort de ces rapports publics, qui seront portés à la connaissance et à l'information des usagers du service, que les rejets sont conformes à la directive européenne et à l'arrêté préfectoral et que la station d'épuration fonctionne correctement.

Le conseil municipal en prend bonne note.

Adopté par :

11 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND.

Le **25 SEP. 2025**

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS

Le **25 SEP. 2025**

Diffusion sur le site internet de la commune le **25 SEP. 2025**

Transmis au contrôle de légalité le **25 SEP. 2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20250922-01-22092025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2025

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 16/09/2025
Nombre de membres en exercice : 12 Date d'affichage : 16/09/2025

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 12

S É A N C E DU L U N D I 22 S E P T E M B R E 2025

D é l i b é r a t i o n n ° 02/22-09-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Christian MATHAULT et M. Julien DUCHALAIS, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, Mme Virginie SERGEANT, M. Arnaud COUSIN, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Ghislaine ARPINO et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉ(E)S : Mme Cécile GRESSIN, M. Jean-François GARREAU.

POUVOIRS : Mme Cécile GRESSIN à M. Denis DURAND, M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT.

Mme Ghislaine LEGROS été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que certains crédits prévus au budget principal pour l'exercice 2025 sont insuffisants et propose d'abonder comme suit :

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap. article	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Chap. article	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
024 Produits de cessions					75 000,00 €
Opération 106 Cimetière					
21-21316 Travaux Mur cimetière		29 500,00 €			
13- 13461 Subvention DETR Mur cimetière					9 734,00 €
Opération 101 Bâtiments communaux					
20-2031 Etude travaux mairie		5 200,00 €			
21-21311 Travaux mairie		34 000,00 €			
21- 21572 Jeux de l'école		10 000,00 €			
Opération 102 Travaux de voirie					
21-2151 Travaux de voirie		6 034,00 €			
Total		84 734,00 €	Total		84 734,00 €

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND.

Le **25 SEP. 2025**

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS

Le **25 SEP. 2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20250922-02-22092025-DE

Diffusion sur le site internet de la commune le **25 SEP. 2025**

Accusé certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le **25 SEP. 2025**

Réception par le préfet : 25/09/2025

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 16/09/2025
Nombre de membres en exercice : 12 Date d'affichage : 16/09/2025

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 12

S É A N C E DU L U N D I 2 2 S E P T E M B R E 2 0 2 5

D é l i b é r a t i o n n ° 0 4 / 2 2 - 0 9 - 2 0 2 5

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Christian MATHAULT et M. Julien DUCHALAIS, adjoints, M. Adrien LASTERNAS, Mme Virginie SERGEANT, M. Arnaud COUSIN, Mme Bernadette GRIPPON, Mme Ghislaine ARPINO et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉ(E)S : Mme Cécile GRESSIN, M. Jean-François GARREAU.

POUVOIRS : Mme Cécile GRESSIN à M. Denis DURAND, M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT.

Mme Ghislaine LEGROS été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR L'AGENCE POSTALE COMMUNALE – LPAC.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention avait été signée en 2016 pour la transformation du bureau de Poste en Agence Postale Communale, délibération n° 14 du 5 avril 2016. Cette convention arrive à échéance le 29 septembre 2025.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- la durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans, non reconductible,
- l'accessibilité horaire minimum de l'agence Postale Communale est fixée à 12h,
- l'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins des citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1^{er} euro réalisé,
- la mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible,
- une rémunération valorisant l'activité.

Monsieur le Maire propose de fixer la durée de la nouvelle convention pour 9 ans et de garder les mêmes horaires d'ouverture :

Lundi de 14h00 à 18h00 et du mercredi au vendredi de 14h00 à 17h00, soit 13h d'ouverture par semaine.

Monsieur le maire soumet à l'assemblée la nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- se prononce en faveur de la nouvelle convention pour une durée de 9 ans,
- autorise le Maire à signer la convention avec La Poste,
- donne délégation au Maire pour toute décision relative à ce dossier.

Adopté par :

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le maire,

M. Denis DURAND.

Le **25 SEP. 2025**

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS

Le **25 SEP. 2025**

Diffusion sur le site internet de la commune le **25 SEP. 2025**

Transmis au contrôle de légalité le **25 SEP. 2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800271-20250922-04-22092025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2025